

Date de convocation : 17/06/2019

Date d'affichage : 17/06/2019

Séance du 25 juin 2019 à 19 heures

Le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses
Séances sous la présidence
Monsieur Eric SANDRAZ, Maire.

Nombre de conseillers :
Elus : **10**
En exercice : **10**
Présents : 6
Absents : 4

Présents : Eric SANDRAZ, Christine BELINGHERI, Alain CORNELOUP, Philippe MESSAGER,
Luc BAHUREL, Anne-laure BOUCHET,
Absents : TIBERTI Martine, Nathalie GLADCZUK ; Benoît MOURLAM,
Florence LARUE-SEIZE,
Secrétaire de séance : Christine BELINGHERI.

Complément de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal compte tenu de la nécessité, de traiter, de modifier
et de compléter l'ordre du jour prévu, notamment pour :

- Complément de l'ordre du jour : attribution d'une subvention pour la sortie scolaire intergénérationnelle du RPI Châteauneuf/Coise/Villard d'Héry
- Complément de l'ordre du jour : choix du géomètre-experts pour le rachat emprise de voirie

Le Conseil Municipal, unanime, retient la proposition de Monsieur le Maire.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n° 2019-19 : Création d'un poste de coordonnateur communal pour le recensement INSEE 2020

Monsieur le Maire

Indique la nécessité de créer un emploi de coordonnateur communal et agent recenseur pour le recensement **INSEE 2020**, cette création fera l'objet d'un arrêté de nomination par Monsieur Le Maire, qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet et Madame La Trésorière générale de Montmélián.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Valide la création d'un poste de coordonnateur communal et agent recenseur afin d'assurer les opérations de recensement.

Vote : à l'unanimité

Point du jour n°2 de l'ordre du jour

Délibération n° 2019-20 : Choix de l'entreprise pour les travaux de chauffage et de climatisation des locaux de la mairie et de la salle Liparis

Monsieur le Maire,

Présente les devis qu'il a reçus concernant l'installation d'un système de chauffage et de rafraîchissement par pompe à chaleur pour les bureaux de la mairie ainsi que pour la salle Liparis.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les établissements GEOFFROY pour effectuer les travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'entreprise GEOFFROY pour un montant de 13 755.88 € HT pour la salle Liparis et pour un montant de 10 313.60 € HT pour les bureaux de la mairie.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote : à l'unanimité

Point complémentaire à l'ordre du jour n°3

Délibération n° 2019-21 Subvention sortie scolaire intergénérationnelle du RPI Châteauneuf/Coise/Villard d'Héry

Monsieur le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal que les élèves de la classe CE2 du RPI Châteauneuf/Coise/Villard d'Héry vont participer à une sortie scolaire le vendredi 28 juin 2019 au Parc des Oiseaux dans les Dombes.

Le coût de la sortie scolaire s'élève à 23 € par élève. Deux enfants de Villard d'Héry sont concernés,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 46 €.

Vote : à l'unanimité

Point complémentaire à l'ordre du jour n°4

Délibération n° 2019-22 Choix du géomètre-experts pour le rachat emprise de voirie

Monsieur le Maire,

Présente les devis qu'il a reçus concernant le rachat d'emprise de voirie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir Mme JOUVRAY Frédérique, géomètre-expert pour effectuer la régularisation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir Mme JOUVRAY Frédérique, géomètre-expert pour un montant de 1979.10 € HT pour effectuer la régularisation.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote : à l'unanimité

Point complémentaire pour information

Monsieur le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal, le projet « Ambroisie ».

Point complémentaire pour information

Monsieur le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal, la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs dans le cadre de la révision du SCOT.

Point complémentaire pour information

Monsieur le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal, le nombre de permis de construire déposé pour 2019:

- Le 06/06/19, PC07331419G1004, Mr PAULA Johnny
- Le 24/06/19, PC07331419G1005, Mr ALEO Ludovic

Fin de la Séance du 25 juin 2019

Les présents

Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents
Eric SANDRAZ		Anne Laure BOUCHET		Florence LARUE- SEIZE	
Christine BELINGHERI		Nathalie GLADCZUK		Martine TIBERTI	
Alain CORNELOUP		Luc BAHUREL		Philippe MESSAGER	
Benoît MOURLAM					

Délibérations n°2019-19 à 2019-22